



Année scolaire 2019/2020

Réouverture des écoles
suite au confinement

Document actualisé
au jeudi 18 juin
2020



NOTICE D'INFORMATION

Comment les enfants seront-ils accueillis à l'école à partir du 22 juin ?

Les écoles sottevillaises ont été rouvertes dès le 18 mai, dans un premier temps pour l'accueil des élèves de grande section, CP, CM2 et les enfants de personnels prioritaires. Ces accueils ont été élargis depuis le 8 juin aux élèves de CE1, CE2, CM1. Ces deux premières phases de scolarisation des enfants reposaient sur le volontariat des parents.

Dans son allocution du 14 juin 2020, le Président de la République a précisé que « *les crèches, les écoles et les collèges se préparer[ai]ent à accueillir tous les élèves de manière obligatoire et selon les règles de présence normale* » dès le lundi 22 juin.

L'accueil des enfants sera organisé dans le cadre d'un protocole sanitaire modifié, publié le mercredi 17 juin. La principale évolution de ce protocole concerne l'assouplissement des règles de distanciation physique, particulièrement en maternelle. Les mesures pour éviter le brassage des groupes et garantir l'hygiène des mains demeurent essentielles.

Les enseignants et les agents municipaux se sont mobilisés pour organiser les meilleures conditions d'accueil dans le respect de ce protocole, afin de permettre la **reprise de tous les élèves, de la petite section au CM2, à raison de 4 jours par semaine à partir du lundi 22 juin.**



Quelles mesures sanitaires sont mises en place ?

Avant le retour des élèves, les enseignants et les agents municipaux ont bénéficié d'une **formation portant sur les mesures sanitaires**, dispensée par les infirmières municipales et les infirmières des collèges.

Un plan d'accueil, élaboré par chaque directeur d'école, est consultable par les parents. Il repose sur le principe du **respect des gestes barrières** (distanciation, lavage des mains) et veille à **éviter la rencontre entre groupes d'enfants**.

En école maternelle, aucune règle de distanciation ne s'impose entre les élèves d'un même groupe, que ce soit dans les espaces clos ou dans les espaces extérieurs.

En école élémentaire, une distanciation d'au moins un mètre s'applique, lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos. Elle ne s'applique pas pour le lavage des mains aux lavabos ni dans les espaces extérieurs, entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe. Le protocole sanitaire précise que si la configuration des locaux ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.



Les enseignants et les agents municipaux veillent au lavage des mains des élèves dès l'arrivée à l'école et régulièrement dans la journée. Selon la configuration de l'école et les organisations, ce lavage de mains se fait à l'eau et au savon, ou à la solution hydro-alcoolique.



Les **adultes en contact avec les enfants sont équipés de masques**. Concernant les enfants, le port du masque n'est pas autorisé en maternelle. En élémentaire, les enfants peuvent en porter s'ils le souhaitent (masques fournis par les parents).



Les parents d'élèves jouent également un rôle important, en expliquant les gestes barrières à leur enfant et en leur fournissant des mouchoirs en papier jetables. Ils s'engagent à garder leur enfant en cas de symptômes évoquant le Covid-19 chez leur enfant ou dans la famille et à le signaler au directeur d'école.

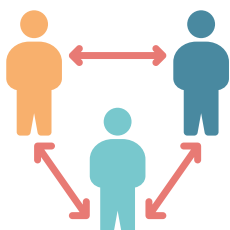
Quelles sont les mesures de nettoyage et désinfection des locaux ?

Un protocole de nettoyage et de désinfection est appliqué quotidiennement :

- ▶ Nettoyage et désinfection des salles de classe : **1 fois par jour**.
- ▶ Nettoyage des parties communes : **1 fois par jour** pour les sols ; **plusieurs fois par jour** pour les points contacts (rampes, poignées de portes, interrupteurs...).
- ▶ Sanitaires : **3 nettoyages par jour** + désinfection régulière des points contacts (chasses d'eau, robinets ou boutons presseurs...).
- ▶ Aération des salles de classe : **4 fois par jour**.



Comment se déroulent l'arrivée et le départ des enfants ?



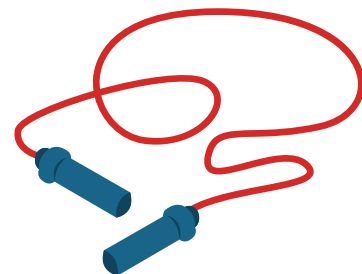
Les parents doivent **veiller au respect de la distanciation physique** en attendant l'ouverture des portes. En fonction de l'organisation mise en place sur l'école, les accompagnateurs peuvent entrer dans le bâtiment. Ils doivent alors porter un masque grand public et se désinfecter les mains.

L'arrivée et le départ sont donc réorganisés pour **éviter les rassemblements aux abords de l'école** : changement d'entrée, créneaux échelonnés... Ces modalités vous sont communiquées par l'enseignant de votre enfant ou le coordonnateur périscolaire.

Comment sont organisées les récréations ?

L'organisation des récréations est précisée dans le plan d'accueil élaboré par le directeur d'école. Elles sont **organisées par groupe** et respectent les préconisations du protocole sanitaire ministériel.

Aucune distanciation ne s'applique dans les espaces extérieurs entre enfants d'un même groupe.



Comment se déroule la restauration ?

La restauration se déroule **au sein du restaurant scolaire**, par rotation afin de limiter les effectifs selon la configuration du réfectoire, et d'éviter le croisement entre enfants de groupes différents. Un **temps récréatif est proposé aux enfants** avant ou après le repas, dans la cour ou dans leur salle de classe selon la météo.

Les animateurs veillent au **respect des gestes barrières** sur l'ensemble du créneau.

Ce service de restauration fait l'objet d'une facturation selon les modalités habituelles.

Les garderies périscolaires sont-elles rouvertes ?

Et les accueils de loisirs du mercredi ?

Les garderies périscolaires et les accueils de loisirs du mercredi sont rouverts, à destination des enfants qui étaient inscrits pour l'année 2019-2020.

En garderie, les enfants sont accueillis **dans les locaux les plus adaptés à la mise en œuvre du protocole sanitaire**. Ils sont regroupés par niveaux scolaires. Les animateurs veillent au respect des gestes barrières sur l'ensemble du créneau.



L'accueil de loisirs du mercredi **est organisé à l'école Jean Jaurès**. Il est ouvert aux enfants qui étaient inscrits pour l'année scolaire 2019-2020, **sur réservation par mail auprès de l'Espace famille** (pour la matinée ou la journée). Les enfants seront regroupés par école.

Ces accueils font l'objet d'une facturation selon les modalités habituelles des garderies périscolaires et centres de loisirs du mercredi.



J'ai encore des questions... A qui puis-je les poser ?

Pour toute question complémentaire, vous pouvez vous adresser à l'enseignant de votre enfant, qui fera le lien avec la circonscription de l'Education nationale de Rouen sud ou avec la Municipalité en cas de besoin.

Si vos questions portent spécifiquement sur la restauration, les garderies périscolaires ou les accueils de loisirs du mercredi, vous pouvez contacter l'Espace famille : 02 35 63 60 57 / espace.famille@sotteville-les-rouen.fr

CES MESURES, ACTUALISÉES AU 18 JUIN 2020, SONT SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL OU INTÉGRER DE NOUVELLES CONSIGNES GOUVERNEMENTALES.